



Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2024

14a. Catalogue général des tarifs de restauration applicables à compter du 1^{er} août 2024 tarifs des plateaux repas HT

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu le code de l'éducation, notamment le 3° de l'article R. 822-16,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Guillaume KUHLER, directeur adjoint du Crous de Strasbourg,

ADOPTE le catalogue général des tarifs des plateaux repas joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} août 2024.

Résultat du vote :

Nombre de participants au vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2024,

La présidente du conseil d'administration,
Madame Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est

CATALOGUE GÉNÉRAL DES TARIFS : plateaux repas

En vigueur à compter du 1^{er} août 2024



Tarifs des plateaux repas - HT

Publics concernés	du	Notes
Étudiants / apprentis	Tarif fixé par l'État (1)	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires
Etudiants hors ESC (dans ou hors Union Européenne), élèves des établissements français privés non conventionnés et élèves des écoles professionnelles (sur présentation certificat scolarité pour tous ces publics)	5,50 €	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires
Tarif applicable uniquement aux personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, aux organismes assimilés, ainsi qu'aux groupes scolaires (1 ^{er} et 2 nd degrés hors post bac)	7,60 € (2)	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires
Passagers (Tous les autres publics)	8,70 € (2)	Plateau repas à trois items + pain, eau à disposition. Disponible dans les selfs services des restaurants universitaires
Usagers des salles à points des Restos' U de Cronembourg et Illkirch	Les droits d'entrée inscrits dans les conventions restent inchangés Les valeurs du point inscrites dans les conventions augmentent de 0,02 €.	Plateau composé librement par l'usager, servi dans les salles dédiées des Restos' U de Cronembourg et Illkirch

Modalités de paiement : le paiement dans les Restos' U du Crous de Strasbourg est dématérialisé et s'effectue exclusivement avec IZLY (pas de paiement en espèces accepté).

- (1) Tarif étudiant fixé par l'Etat à **3,30 €** (tarif non soumis au vote du conseil d'administration).
 (2) Tarif pouvant être subventionné par les établissements employeurs dans le cadre des conventions signées avec le Crous de Strasbourg